

DEC 2022 - 004

Envoyé en préfecture le 21/01/2022

Reçu en préfecture le 21/01/2022

Affiché le



ID : 024-200040392-20220121-DEC2022004-AR

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◊ ◊ ◊ ◊ ◊

Objet : renouvellement de la ligne de trésorerie du Grand Périgueux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil à son Président,

Le Président,

DECIDE

De contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie ayant les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Caisse d'Epargne
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	1 500 000 EUR
Durée maximum	12 mois
Taux d'Intérêt	€ster+0.10%. Dans l'hypothèse où l'€ster serait inférieur à zéro, l'€ster sera réputé égal à zéro.
Base de calcul	Exact/360

Frais de dossier	0.05% du capital emprunté
Date d'effet du contrat	25/01/2022 au 24/12/2023
Commission de mouvement	0% du cumul des tirages réalisés/périodicité liée aux intérêts
Commission d'engagement	Néant
Commission de non utilisation	0.10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen/périodicité liée aux intérêts.
Modalités d'utilisation	Aucun montant minimum

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait à Périgueux, le 21 JAN. 2022

Affichée le

21 JAN. 2022

Le Président du Grand Périgueux

Jacques AUZOU

